Vendenheim 2023
Année de l'Eau

JOURNÉE DE L'EAU

Dimanche 2 juillet de 10h à 17h

À VENDENHEIM

COURSE D'OFNI

Inscrivez-vous !

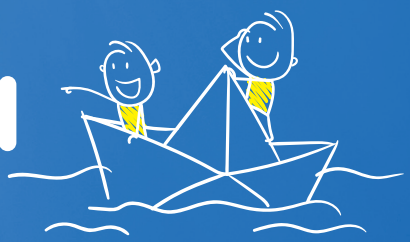

Évènement : Grande course d'OFNI (Objets Flottants Non Identifiés)

Envie de vivre une aventure en équipe ?
Construisez votre OFNI !
Soyez créatifs !

Animation ouverte à tous :
aux particuliers, aux associations ou entreprises. Votre OFNI, de fabrication artisanale, amicale ou familiale, sera idéalement composé en majorité de matériaux de récupération.

Démarquez-vous en créant l'objet flottant le plus original de tout le Canal !

DATE LIMITE D'INSCRIPTION, LE 20 JUIN.
Rdv Canal de la Marne au Rhin (accès par l'aire de jeux située rue du Commerce).

Quelques premières indications pratiques :

- *L'équipage est composé au maximum de 6 personnes dont un capitaine.*
- *Sous conditions la participation des mineurs est possible.*
- *Des règles de sécurités seront à respecter pour la participation à la course.*
- *Les pagaies et rames sont autorisées mais limitées. Les moteurs seront interdits.*
- *Le jour J votre embarcation avancera à la force de l'équipage et de son ingéniosité.*
- *Costumes et bonne humeur seront les bienvenus.*

Le règlement complet est disponible sur le site de la commune : www.vendenheim.fr
ou sur simple demande : 03 88 69 40 20
mairie@vendenheim.fr

© Commune Eschau

BULLETIN D'INSCRIPTION

À remettre à l'accueil de la mairie ou par mail : mairie@vendenheim.fr
Date limite d'inscription, le 20 juin

Nom de l'association, entreprise, artisan, particulier ou autre : .....

Adresse : .....

Nom de l'embarcation : .....

Coordonnées du Capitaine: Nom - Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Composition de l'équipage :

Nom / Prénom / Date de naissance / Age

1 .....

2 .....

3 .....

4 .....

5 .....

ATTENTION, JOINDRE IMPERATIVEMENT :

La fiche d'inscription et le règlement signés.
Pour les personnes mineures (à partir de 11 ans) : une autorisation parentale + copie du brevet de 25 mètres nage libre.

L'équipage certifie avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Nom, prénom : .....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » : .....

Journée de l'eau à Vendenheim

OFNI
Parade d'Objet Flottant Non Identifié
Dimanche 2 juillet 2023

Règlement

1/ Définition

O.F.N.I. : Objet Flottant Non Identifié.

De fabrication artisanale, familiale ou amicale, l'engin sera composé en majorité de matériaux de récupération. Un O.F.N.I. arbore souvent de nombreuses décorations inutiles, donc nécessaires mais respectueux.

2/ L'équipage

2-1. Chaque équipage est composé au maximum de 6 personnes, et désigne un Capitaine d'équipe.

2-2. Les participants doivent impérativement savoir nager et être âgés d'au moins 11 ans.

2-3. Pour les équipages composés de mineurs, la présence d'une personne majeure est obligatoire le jour de la manifestation dont le capitaine.

2-4. Le port du gilet de sauvetage et de chaussures adaptées sont obligatoires pour tous les participants embarqués. Les costumes et déguisements sont autorisés, voir même encouragés.

Les pièces à fournir :

Pour les personnes mineures (à partir de 11 ans) : autorisation parentale + brevet de 25 mètres nage libre ;

Pour le capitaine de l'équipe : le règlement et la fiche d'inscription signées.

2-5. Le fait de participer implique la bonne humeur, l'astuce, la correction vis à vis des autres concurrents et l'acceptation de tous les points du règlement.

Il est formellement interdit de couler un concurrent, sous peine de disqualification.

2-6. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de non-respect du présent règlement.

3/ Les embarcations

3-1. Tous les engins flottants sont autorisés,

sont interdit: les matériaux et éléments d'origine nautique (ex : bulbe de pétrolier, coque, dérive de planche à voile, de navire de plaisance...).

3-2. Les engins devront respecter certaines dimensions :

largeur maximum : 2,00 mètres ; longueur maximum : 3,00 mètres ; hauteur maximum : 2,00 mètres.

3-3. Chaque OFNI sera identifiable par un nom et devra être muni d'un panneau visible (format A4) pour y faire figurer le numéro de l'embarcation.

3-4. Les pagaies et rames sont autorisées.

L'utilisation d'un moteur est interdite. Les O.F.N.I. doivent être dirigés et se déplacer en utilisant la seule force ou ingéniosité de leur équipage : vent, muscles, monstres aquatiques, voyante extralucide etc.

3-5. Les constructeurs devront s'assurer que les matériaux utilisés n'apportent aucune pollution ou souillure dans l'eau ; les organisateurs pourront refuser une mise à l'eau en cas de doute.

3-6. Les embarcations devront être transportables à terre par les participants afin de s'assurer que l'O.F.N.I. puisse être mis à l'eau et ressorti par les seuls moyens de l'équipage. Les embarcations devront être récupérées par les participants à la fin de la manifestation.

3-7. Toutes les embarcations doivent être munies d'un point d'ancrage solide avec une corde minimale de 3 mètres et d'une bouée de signalisation (par exemple bidon de 5 litres vide), en vue du repêchage éventuel... si naufrage.

4/ La parade

Le site sera accessible à partir de 10h00. Un emplacement de préparation pour chaque équipe sera prévu.

Accès pour les OFNI par la ruelle située devant le magasin Pink plaisir, dans la rue prolongeant la rue Transversale C (panneau indicatif du lieu sur place).

Mise à l'eau à partir de 13H00, la parade débutera à 14h30.

L'ordre de participation et les numéros seront donnés à 12h sur place.

Seuls les concurrents inscrits pourront être passagers de leur O.F.N.I.

Les participants n'ont aucun droit de toucher volontairement les autres embarcations.

Le départ de la parade se fera à l'eau.

5/ La sécurité

Les membres de l'organisation se réservent tous les droits quant à la participation d'une équipe, si l'engin présenté n'offrait pas les garanties suffisantes de sécurité dans le cadre de cette manifestation.

Le port d'un gilet de sauvetage (pouvant être fourni par l'organisation) est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve sans exception.

6/ Responsabilité

Les concurrents attestent avoir leur propre assurance responsabilité civile.

L'autorité organisatrice décline toute responsabilité en cas de dommages matériels, de blessures ou autres dans le cadre du rassemblement aussi bien avant, pendant, qu'après la manifestation.

7/ Le Jury

Le jury est composé de 5 personnes, dont un Président du jury.

Le classement sera établi comme suit :

- Prix d'originalité pour l' O.F.N.I.
- Prix d'originalité pour les costumes des équipages
- Prix pour la conception technique

- Grand Prix d’honneur.
L’organisateur est garant du bon déroulement de la parade et pourra à tout moment disqualifier une équipe qui enfreint le règlement.

Tout litige relevant d'une situation imprévue par le présent règlement sera évalué sur place par l’organisateur.

8/ Conditions éventuelles d'annulation de la course :

Météo défavorable ou problème technique.

9/ Inscriptions :

Téléchargeable www.vendenheim.fr

Par téléphone 03 88 69 40 20

Par mail mairie@vendenheim.fr

Par courrier Mairie Vendenheim 12 rue Jean Holweg 67550 VENDENHEIM